

SAF

**L** : pas d'augmentation depuis son arrivée en juillet 2008. A repositionner en 5.2 ( elle devrait même être en 5.3, mais ne brûlons pas les étapes) compte tenu de la responsabilité, de l'autonomie, de la transversalité de ses missions et de la complexité des dossiers qu'elle a à traiter..  
Salaire proposé 3 250 soit une augmentation de 7,4%

**I** : arrivée récente, mais poste qui a pris très vite une autre dimension. A mon sens, même positionnement que **L**, même si **I** n'a pas d'ancienneté, compte tenu de son expérience antérieure, de la responsabilité de la complexité et de l'exposition de son poste  
Salaire proposé 3 250 soit une augmentation de 11,8%

**E** : positionné en 2.2 au moment de son changement de poste. Je pense qu'il a fait ses preuves et qu'il a gagné en régularité et en confidentialité, les deux points faibles que nous avons soulignés, même si ce n'est pas encore parfait notamment dans ses relations avec **L**. Je propose qu'il soit positionné en 3.2, dernier échelon non-cadre.  
Salaire proposé 2 575 soit une augmentation de 5,5% (dernière augmentation en janvier 2010)

**M** : En ce qui concerne **M**, j'ai un vrai problème puisque **C** a fait son entretien d'évaluation (ainsi que celui d'**A**), sans m'en informer ni me demander mon avis. Vous trouverez ci-joint copie de l'évaluation qui m'a été adressée ainsi que du mail de **C**, qui s'engage sur un repositionnement de **M**, sans que nous en ayons discuté avant. Je ne sais comment réagir, compte tenu du contexte, et je n'ai donc pour le moment pas réagi.  
Si je suis d'accord pour une réévaluation du salaire de **M** je ne suis pas d'accord avec la proposition de **C**

Le poste de comptable doit rester un poste non-cadre. **M** a certes des compétences et des qualités, mais le travail de comptable reste un travail d'application de règles, sans prise de décision ni d'initiative. Le salaire proposé par **C** de 2 800 à 3 000 euros correspond à des postes de chargé de mission.

Je propose un positionnement en 2-3, comme **E**, dernier échelon non-cadre, ce qui est plus conforme à la réalité des tâches confiées et au degré d'autonomie.  
Salaire proposé 2 575 soit une augmentation de 5,5% (dernière augmentation en janvier 2010)

**L** : elle m'avait demandé une augmentation en V2 de 300 euros, que j'ai refusé après deux discussions. **L** a de grandes qualités, mais est très irrégulière, super mal dans sa peau ce qui se ressent sur son travail et sur son comportement. Pour moi, rien ne justifie pour le moment une revalorisation de salaire.

**M** : j'imagine qu'il va ou qu'il a déjà demandé une augmentation et que tout refus sera discriminatoire. Je ne me prononcerai pas sur la question et vous laisse faire une proposition.

**L** : dernière augmentation en janvier 2009, je pense que son salaire est juste et qu'il n'y a pas lieu de l'augmenter pour le moment.

**A** : bien positionnée, pas de revalorisation à prévoir

**Poste legs** : nous commençons les entretiens et verrons le salaire en fonction du profil des candidats.

Tout cela bien entendu sous réserve des contraintes budgétaires, de la cohérence avec les salaires des autres services et des résultats de la NAO.

SPS

N [REDACTED] : évolution récente liée au poste, à valoriser en 2011, responsabilités importantes.

Tenir compte du changement de statut, profil de poste est à revoir.

Ne peut postuler à un poste de ce niveau de responsabilité sans formation, d'où nécessaire VAE.

Sa rémunération actuelle est de 3417 euros, proposition de la CTR est de 4200 euros.

Rémunération proposée de 3850 euros, soit une augmentation de 12,5 %.

K [REDACTED] : Formation Bac + 5 santé publique.

A fait ses preuves sans que son salaire ait été revu.

Favorable à une augmentation, K [REDACTED] n'est pas venue chez Sidaction pour des raisons de salaire.

Sa rémunération actuelle est de 3086 euros, proposition de la CTR est de 3600 euros.

Salaire proposé 3600 euros bruts, conforme à la proposition de la CTR, soit une augmentation de 16,5 %.

S [REDACTED] : Vient de l'Arc, ou son salaire était au dessous de son salaire Sidaction.

Sa rémunération actuelle est de 3086 euros, proposition de la CTR est de 3600 euros.

Salaire proposé 3600 euros bruts, conforme à la proposition de la CTR, soit une augmentation de 16,5 %.

S [REDACTED] : Est autonome par rapport à S [REDACTED] responsabilités importantes pour utilisation des fonds.

A bien progressé, est à passer au statut cadre, n'a pas fait de demande auprès de la CTR.

Sa rémunération actuelle est de 2963 euros, proposition de la CTR est de 3162 euros.

Salaire proposé 3000 euros bruts, soit une augmentation de 1,5 %.

V [REDACTED] : Chargée de mission, mais ne suit pas un dossier en particulier, suit le budget de la mission.

Est autonome en comparaison de S [REDACTED]

Problème au niveau des fourchettes de salaire.

A fait une demande à la CTR, augmentation à envisager dans les mêmes conditions que S [REDACTED] et S [REDACTED]

Sa rémunération actuelle est de 2963 euros, proposition de la CTR est de 3162 euros.

Salaire proposé 3100 euros bruts, soit une augmentation de 4,5 %.

T [REDACTED] : Est un peu au dessus de F [REDACTED] lié à l'ancienneté.

Revalorisation serait un encouragement suite à son retour de congé maternité.

Sa rémunération actuelle est de 2280 euros, proposition de la CTR est de 2300 euros.

Salaire proposé 2300 euros bruts, conforme à la proposition de la CTR, soit augmentation de 1 %.

F [REDACTED] : nouvelle arrivée.

Sa rémunération actuelle est de 2280 euros, proposition de la CTR est de 2300 euros.

Entrée en février 2011, il n'y a pas lieu de l'augmenter pour le moment.

SCC

**N** : était rédactrice en chef adjointe, a 5 ans d'ancienneté chez Sidaction.  
Salaire actuel est de 3478 euros, envisagé de 3785 euros.  
Accord sur le salaire proposé par la CTR à 3672 euros, soit une augmentation de 8,8%.

**M** : Archéologue de formation, est venue au métier du web.  
Est chez Sidaction depuis 2007, à temps partiel jusqu'à fin septembre depuis son retour de congé maternité.  
Son salaire est au-dessus des salaires des métiers du web pour le secteur associatif.  
Sa charge de travail a diminué avec le recrutement d'un assistant.  
Dernières augmentations en 2008, 2009, et 2010.  
je pense que son salaire est juste et qu'il n'y a pas lieu de l'augmenter pour le moment.

**F** : est le responsable des relations presse, depuis 6 ans au sein de Sidaction.  
A 22 ans de métier, et était le directeur de la communication de Sol En Si.  
Accident en février 2006, a fait l'objet de maltraitance physique, faute non sanctionnée.  
La rémunération moyenne pour sa fonction est de 3200 euros dans le secteur associatif.  
Dernières augmentations en 2008 et 2010, passant de 3415 euros à 3845 euros.  
Salaire 2011 est de 3922 euros, sans proposition d'augmentation de la CTR.  
Je pense que son salaire est juste et qu'il n'y a pas lieu de l'augmenter pour le moment.

**F** : 47 ans, adjointe à la direction, réclame le titre qui lui avait été promis.  
Son salaire doit être positionné sur les autres salaires de Responsables de pôle.  
La rémunération moyenne pour sa fonction est de 3200 euros dans le secteur associatif.  
A un statut privilégié.  
Sa rémunération actuelle est de 3575 euros, et la proposition de la CTR d'une augmentation à 3780 euros n'est pas justifiée.  
A été impliquée dans les différents conflits.

**L** : 39 ans, 15 ans d'expérience dans le métier, très bon professionnel.  
Absences régulières, accompagné par Sidaction, suivi par le médecin du travail.  
A la carrure d'un chef de service.  
Sa rémunération actuelle de 3937 euros est dans la fourchette des salaires du secteur associatif.  
Il a refusé de témoigner sur le dossier Milko.

**B** : Est Australien d'origine, de nationalité irlandaise, ancien bénévole d'Aides.  
Arrivé au poste d'accueil de Sidaction, recruté par BA, n'avait pas le profil pour être son assistant.  
Problèmes de compréhension liés au barrage de la langue.  
A été en souffrance, et proposition lui a été faite de rejoindre Le SCC.  
Pas de satisfaction entière du poste occupé actuellement, et est très affecté du départ de BA.  
Anime la formation prévue pour les nouveaux arrivants.  
Dernière augmentation en 2010.  
La rémunération moyenne pour sa fonction est de 2400 à 2600 euros dans le secteur associatif.  
Sa rémunération actuelle est de 2846 euros, et la proposition de la CTR d'une augmentation à 3255 euros n'est pas justifiée.  
Il a refusé de témoigner sur le dossier Milko.

**C** : Arrivée depuis 3 ans chez Sidaction, est la fille d'une présidente d'association. Diplômée BTS assistante de direction, dernier poste gestion des pertes de bagages chez Air France. A été recrutée à un salaire de 2080 euros, augmentée en 2009, avec passage au statut cadre. Elle n'a pas de personne qui lui soit rattachée hiérarchiquement. Demande de rémunération égale aux rémunérations des autres responsables de pôle junior. Sa rémunération actuelle, de 2491 euros, correspond à une rémunération de sénior, et la proposition de la CTR d'une augmentation à 3255 euros n'est pas justifiée.

**L** : était assistante au sein des laboratoires Bayard. La rémunération moyenne pour sa fonction est de 3200 à 3400 euros dans le secteur associatif. Sa rémunération actuelle est de 2627 euros, et la proposition de la CTR d'une augmentation à 2730 euros est justifiée.

**B** : Sidaction est sa première expérience professionnelle. Son salaire est correctement positionné. Mais problème au regard du salaire de **C**

**Evénements ops.régionales** : salaire positionné à 2475 euros. Pas de soutien de BA, bénévole de Sidaction, master.

**M** : Titre d'assistante de marketing direct, qui est en charge de marketing direct. La fiche de poste est bonne, mais le titre est à modifier. La rémunération haute pour sa fonction est de 2900 euros dans le secteur associatif. Sa rémunération actuelle est de 2489 euros, et la proposition de la CTR d'une augmentation à 2600 euros est correcte, mais devra se former pour évoluer ensuite.

**M** : En congé maternité, a été augmentée régulièrement. n'a pas fait ses preuves, proposition CTR d'une augmentation à 2600 euros n'a pas de justification. **M** et **C** devraient être au même niveau de salaire étant toutes les deux chargées de relations donateurs, alors que **M** n'est pas cadre.

**M** : Diplômé d'un master, mais sort de l'école seulement. A une marge de progression, et une augmentions pas de justification à ce stade.

**T** : Diplômé des Beaux Arts, rejoint Sidaction en 2006 en tant que stagiaire, puis CDI janv 2007. Rattaché au SCC en 2008, était assistant du responsable événementiel, parti en nov 2008, qui avait + de 10 ans d'expérience. Il a bien progressé, mais reste trop junior, n'est pas assez dans le suivi de dossiers. Il a de déjà fait l'objet d'augmentations. La demande de revalorisation salariale de 2963 euros à 3600 euros, n'a pas de justification.

A fait une demande de primes pour avoir remplacé 2 personnes, responsables événementielles, mais n'a pas repris les fonctions de la seconde personne **C.V**.  
A sa demande d'une prime de 5000 euros, un montant de 500 euros est acceptable.

SPA

**C** : Envisager un bilan de compétences.  
Sa rémunération actuelle est de 3310 euros, la proposition de la CTR est de 4200 euros.  
Il n'y a pas lieu de l'augmenter pour le moment.

**F** : Métier d'origine de graphiste.  
Travaille actuellement en mi-temps thérapeutique, suite à une grave infection pulmonaire.  
Connaît bien les associations, et est productive.  
Envisager un bilan de compétences.  
Sa rémunération actuelle de 3417 euros, la proposition de la CTR est de 4200 euros.  
Il n'y a pas lieu de l'augmenter pour le moment.

**S** : Formation DEA Ethnologie.  
Profil assez proche de M était directrice d'une association.  
Spécialiste de la parentalité chez les gays, et référente pour les produits psycho actifs.  
Bilinguisme anglais, et espagnol est la langue maternelle de son mari.  
Sa rémunération actuelle de 3086 euros, la proposition de la CTR est de 3780 euros.  
Il n'y a pas lieu de l'augmenter pour le moment.

**E** : travaille pour les DFA, Martinique, Guadeloupe, Guyanne.  
Territoires difficiles, coût de la vie est plus élevée en Guadeloupe qu'en métropole.  
Pratique l'espagnol, est ancienne prof d'espagnol.  
Sa rémunération actuelle de 3223 euros, la proposition de la CTR est de 3780 euros.  
Rémunération proposée de 3330 euros, soit une augmentation de 3,5 %.

**S** : Formation .  
Sa rémunération actuelle de 2280 euros, la proposition de la CTR est de 2300 euros.  
Il n'y a pas lieu de l'augmenter pour le moment.

**R** : Docteur en médecine.  
Sa formation de docteur en médecine lui donne une vraie plus-value.  
Ancienneté supérieure.  
Se tire très très bien des missions qui lui sont confiées en milieu carcéral.  
Est à l'écoute : a fait une demande de transferts financiers à laquelle MD n'a pas répondu positivement, en a pris acte, et a trouvé une autre solution.  
Au regard des propositions CTR, est celui qui est désavantagé si on compare la rémunération de

**S**  
Est désavantagé, car il a 12 ans de plus d'expérience que S  
Sa rémunération actuelle est de 3417 euros, la proposition CTR est une rémunération de 3780 euros.  
Rémunération proposée 3780 euros, conforme proposition CTR, soit une augmentation de 10,5 %.

**J** : Master de finances aux associations.  
Entrée il y a 4 ans au sein de Sidaction, en CDD.  
Travaille à l'apurement des dossiers instruits entre 1999 et 2004.  
Classée à tort, comme Aurore, en administratif.  
Sa rémunération actuelle est de 2678 euros, la proposition CTR est une rémunération de 3100 euros.  
Rémunération proposée de 2800 euros, soit une augmentation de 4,5%.